



Retrouvez nos informations sur notre site :
<http://cd78.reference-syndicale.fr/>

Frais de déplacement : Dérogation prolongée au 31.12.21

Une délibération prise le 15 mars 2019 devait rentrer en application cet été 2021.

Son objet est de considérer comme une seule et même résidence administrative la commune d'affectation et les communes limitrophes desservies par des transports en commun, et par conséquent à ne plus rembourser les indemnités kilométriques lors de l'utilisation de son véhicule personnel sur cette zone géographique.

La CGT s'est toujours opposée à l'application de cette délibération qui vise à restreindre les remboursements de frais de déplacements alors que ce n'est pas une obligation réglementaire.

Au Comité technique du 20.05.2021 nous avons rappelé que les textes permettent, « lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières » de déroger à l'application de cette disposition.

→ **Il nous a été annoncé une ultime dérogation de 6 mois jusqu'au 31.12.2021...**

Don de jours : Une solidarité à faire vivre...

Le don de jours consiste en un don anonyme de jours de repos à des agents assumant la charge d'un proche ou d'un enfant atteint d'une maladie ou d'un handicap rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants. Les jours de repos donnés peuvent être des jours de congés légaux, RTT, CET ou « autres congés légaux ».

Nous avons proposé à l'administration de l'améliorer par la prise en compte des familles recomposées et par un abondement de l'institution au pot commun de jours. La notion de famille recomposée peut être prise en compte. La piste de l'abondement devrait faire l'objet d'une étude.

→ **Nous soutenons ce dispositif de solidarité entre agents et vous invitons à le faire vivre...**

Organisation et Temps de travail : Gagnons des avancées...

La collectivité avance sur son projet d'évolution de l'organisation et du temps de travail. Il est prévu que des changements majeurs entrent en application au 01.01.2022. L'audition de près de 200 agents par le cabinet d'étude est terminé. Les syndicats n'y ont pas été associés et n'ont pas connaissance des pistes explorées...

Dans ce contexte, **la CGT organise de nombreuses réunions syndicales au sein des services pour échanger autour des questions d'organisation et de temps de travail.** Ces temps d'échanges nous permettent d'être au plus proche des réalités, du vécu et des besoins de chacun.

Ces réunions nous confortent dans notre volonté d'agir non pas simplement en réaction à ce qui est pensé par l'institution, mais surtout en construction de propositions d'améliorations alternatives au plus près des attentes.

→ **Avec vous, la CGT est déterminée à porter des avancées sociales pour tous.**

Heure Mensuelle d'Information : Un droit à utiliser...

Chaque agent à droit, sur son temps de travail, à 1 Heure d'information syndicale par mois.

C'est dans ce cadre qu'à la CGT nous organisons des réunions dans les services sur les enjeux d'organisation et de temps de travail. C'est par exemple le cas les 25 mai, 1^{er} juin, 7 juin, 10 juin dans divers services...

Nous pouvons également organiser des réunions plus longues en groupant ce droit mensuel sur un trimestre.

C'est par exemple le cas le 28 juin pour une réunion CGT de 3 H pour les agents des collègues.

Enfin, nous pouvons l'organiser de façon particulière pour l'adapter à une thématique spécifique.

C'est par exemple le cas, le 24 juin où nous organisons une réunion d'information syndicale CGT réservée aux agents chargés d'accueil des différents TAD. Bref, nous faisons selon les besoins...

→ **Vous souhaitez utiliser ce droit collectivement ?**

Parlez-en entre collègues et contactez-nous, pour que nous l'organisions !